



**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 029 AMI/MINADER/PADFA II/SG/CGS/RAF/RPM  
DU 22 AVRIL 2024 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN/UNE CONSULTANT/TE POUR  
L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT DE PLAIDOYER AUPRÈS DES AUTORITÉS LOCALES ET  
TRADITIONNELLES SUR L'ACCÈS DES FEMMES ET PERSONNES VULNÉRABLES AU FONCIER  
POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES  
PHASE II (PADFA II)**

Le Gouvernement du Cameroun a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjointre des services de conseil dispensés par un consultant individuel pour l'élaboration d'un document de plaidoyer auprès des autorités locales et traditionnelles sur l'accès des femmes et personnes vulnérables au foncier.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses agents, mandataires et employés sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II).

Les services de conseil ("les services") comprennent l'élaboration d'un document de plaidoyer auprès des autorités locales et traditionnelles sur l'accès des femmes et personnes vulnérables au foncier. La prestation porte sur 35H/J étalement sur plusieurs mois et prendra fin au plus tard au mois de décembre 2025.

Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En soumettant le présent document, vous certifiez avoir lu et compris la Politique de confidentialité du FIDA, et acceptez d'être liés par celle-ci.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché. Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgation de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les règles ci-après relatives aux conflits d'intérêts devront s'appliquer au recrutement, au sein de l'équipe proposée par le consultant, d'agents de la fonction publique ou de membres du personnel du client:

a) aucun membre du conseil d'administration du client ni aucun membre du personnel qu'il emploie actuellement (à temps partiel ou à plein temps, rémunéré ou non, en congé ou non, etc.) ne peut être proposé pour travailler, ni travailler, ni comme consultant ni pour le compte d'un consultant;

- b) sous réserve des dispositions de la clause 8.6 d), aucun agent de la fonction publique actuellement en poste ne pourra travailler comme consultant ni pour le compte d'un consultant au sein de son propre ministère, service ou organisme;
- c) un ancien agent de la fonction publique ou un ancien employé du client pourra être recruté pour la prestation de services destinés à son ancien ministère, service ou organisme, sous réserve qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts;
- d) si un consultant présente, dans sa proposition technique, un agent de la fonction publique comme membre de son personnel, celui-ci doit disposer d'une attestation écrite de l'Administration confirmant: i) que l'intéressé sera en congé sans solde à compter de la date de soumission officielle de la proposition et le restera jusqu'à la fin de sa mission auprès du consultant, et qu'il est autorisé à travailler à plein temps en dehors du poste officiel qu'il occupait; ou ii) que l'intéressé démissionnera ou prendra sa retraite au plus tard à la date de l'attribution du marché. Les personnes visées aux points i) et ii) ne pourront en aucun cas être chargées d'approuver l'exécution du présent marché. Le consultant devra joindre cette attestation à la proposition technique qu'il remettra au client.
- e) Si un consultant envisage de faire appel aux services d'une personne à laquelle s'appliquent les clauses 8.6 a) à 8.6 d) des instructions à l'intention des consultants, et qui aurait quitté le client depuis moins de douze (12) mois avant la date du présent appel à propositions, il devra obtenir du client un avis écrit de non-objection avant de pouvoir soumettre sa proposition.

Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II) invite à présent les consultants individuels ("les consultants") éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les consultants intéressés sont tenus de fournir, sous la forme d'un curriculum vitae, des informations attestant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les consultants seront sélectionnés selon la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) exposée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>. Il ne sera pas procédé à des entretiens dans le cadre du processus de sélection.

Les critères de présélection sont les suivants :

a) Critères de sélection

Les critères sont les suivants : (i) Être un Consultant national individuel identifié au Cameroun, (ii) disposer d'une expérience confirmée (10 ans au moins) dans les problématiques sociales (iii) avoir une bonne connaissance dans l'élaboration des documents de plaidoyer dans les projets de développement/ projet d'investissement agricole ou partenaire de développement, avec la réalisation d'au moins trois (03) consultations justifiées et d'envergure comparable, (iv) avoir une bonne connaissance des méthodologies d'élaboration des documents de plaidoyer, et avoir réalisé 03 prestations similaires.

b) Qualifications et compétences du consultant

Le consultant individuel recherché est un(e) expert(e) en genre et développement. Le consultant devra disposer au minimum des compétences suivantes :

c) Qualifications

- o Formation supérieure (Bac+5) en sciences sociales ; en genre et développement, sociologie, sciences politiques, économie ou équivalent, ayant une expérience avérée dans les problématiques relatives au genre.
- o Expérience dans l'élaboration des stratégies genre et la mise en pratique de ses outils ;
- o Expérience dans l'élaboration de documents de plaidoyers ;
- o Expérience avérée dans la formation sur le genre ;
- o Maîtrise des techniques de facilitation de processus ;
- o Fortes capacités rédactionnelles et analytiques ;

**NB :** Les candidatures des femmes sont encouragées.

d) Exigences souhaitées

- Très bonnes connaissances sur le ciblage de la pauvreté, égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le cadre de l'exécution des projets agricoles (au moins trois (03) études réalisées) ;
- Très bonnes connaissances des filières agricoles, la connaissance du riz et/ou oignon serait un atout;
- Connaissances avérées des méthodes participatives ;
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction technique et scientifique ;
- Capacité à travailler sous pression et dans le respect de dates butoirs exigeantes ;
- Excellentes compétences en communication y compris en langue anglaise sera un atout.



### e) Expériences professionnelles

Démontrer au moins dix (10) années d'expérience dans l'accompagnement des acteurs de développement aux questions foncières, au genre et développement, au ciblage et inclusion sociale.

Démontrer la réalisation d'au moins trois (03) consultations d'envergure comparable au cours des 05 dernières années et financées par des bailleurs de fonds internationaux. Une expérience avérée avec les Agences du Système des Nations Unies serait un atout.

Critères de présélection sont les suivants

- Lettre de motivation et compréhension de la mission 10pts
- Qualifications Générales : 10
- Expériences générales du consultant : 30pts
- Expériences spécifiques du consultant : Expérience dans la réalisation d'au moins 03 consultations d'envergure comparable depuis au moins dix (10) ans) dans l'accompagnement des acteurs de développement aux questions foncières, au genre et développement, au ciblage et inclusion sociale : 45pts
- -Atouts : 5pts

Les Critères éliminatoires sont les suivants :

- L'Absence de formulaire FIDA d'auto-certification pour service de consultant (daté, paraphé et signé par le soumissionnaire) est éliminatoire ;
- Le score technique minimum requis après l'évaluation des propositions techniques pour être qualifié est de 80 points sur 100 ;
- Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

## CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

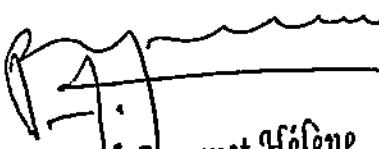
Les consultants intéressés doivent fournir les informations suivantes :

- Une lettre de manifestation/motivation adressée à la Coordonnatrice Nationale du PADFA II ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé (e) ;
- Une copie du diplôme requis ;
- Les justificatifs probants et les références dans les missions similaires (références pouvant attester de la compétence du candidat).
- Formulaire FIDA d'auto-certification pour service de consultant (daté, paraphé et signé par le soumissionnaire) téléchargeable sur le site internet du PADFA II ou à retirer à la cellule de passation des marchés du PADFA II.

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite (rédigées en français ou en anglais en sept exemplaires, dont un original et six copies marqués comme tels, et une version scannée desdites manifestations sur une clé USB). Elles devront être soumises à l'adresse ci-après : Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) PADFA II, sise à Yaoundé, au quartier BASTOS, derrière Ambassade de Chine. Tél : +237 222 20 74 44. Email : [padfacameroun@gmail.com](mailto:padfacameroun@gmail.com) ; cellule de passation de marchés, le 09 MAI 2025 à 15 heures au plus tard à l'attention de Mme la Coordonnatrice Nationale du PADFA II. Elles devront porter la mention

## RECRUTEMENT D'UN/UNE CONSULTANT/TE POUR L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT DE PLAIDOYER AUPRÈS DES AUTORITÉS LOCALES ET TRADITIONNELLES SUR L'ACCÈS DES FEMMES ET PERSONNES VULNÉRABLES AU FONCIER POUR LE COMPTE DU PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES PHASE II (PADFA II)



  
Marigoh Bouquet Hélène  
Coordonnatrice Nationale